



AVENANT MODIFICATIF AU REGLEMENT DE JEU « Tombola Voyage Client Infinite VIP »

La société « **AL BARID BANK** » SA, représentée par Madame Asma ZEROUALI, en qualité de « Chef de Division Connaissance client et CRM », usant de la faculté conférée par le règlement de jeu en date du 11 Juin 2021 déposé à la délégation du Ministère du Commerce et de l'Industrie chargé de la Surveillance du Marché à Casablanca en date du 01^{er} Juillet 2021, modifie par la présente :

- 1- La période de participation prévue initialement dans le règlement de jeu et devant se dérouler du 14 Juin au 15 Août 2021 sera prorogée **jusqu'au 31 Octobre 2021 inclus** ;
- 2- La date du tirage au sort prévue initialement le 31 Août, sera reportée à une date ultérieure à savoir le **16 Novembre 2021** ;
- 3- Les séjours à gagner pourront être organisés entre les dates du **16 Décembre 2021 et le 16 Décembre 2022** au lieu de la période du 28 Septembre 2021 au 28 septembre 2022 initialement prévue.

Par suite, les dispositions dudit règlement relatives : à la phase de **PARTICIPATION** et **LOTS : CONDITIONS ET ATTRIBUTION**, se trouvent donc modifiées et remplacées comme suit :

• LA PARTICIPATION :

○ Les conditions :

- La participation à la tombola est ouverte à tous les clients résidant sur le territoire marocain, majeurs (ayant au moins 18 ans), détenteurs de la Carte « INFINITE VISA », et ayant effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne), durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au **31 Octobre 2021 inclus**, ce qui leur ouvre le droit de participer au tirage au sort pour le gain d'un voyage tel que décrit ci-dessus.

○ Le mécanisme :

Le mécanisme de la campagne est le suivant :

- Toute personne majeure répondant aux critères et obéissant aux conditions ci-dessus, détenant la carte « INFINITE VISA » et ayant effectuer au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne), durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au **31 Octobre 2021 inclus**, et ce sans montant minima, sera intégrée au sein d'une base de données, laquelle sera la base du tirage au sort dont il sera parlé ci-dessous.
- Un tirage au sort prévu pour le **16 Novembre 2021**, désignera DEUX (02) gagnants qui se verront attribuer chacun : UN (01) Séjour VIP pour deux (02) personnes pendant deux (02) nuits dans une suite en pension complète incluant des prestations de Thalasso et SPA dans un des hôtels suivants :
 - * Hôtel MENARA PALACE MARRAKECH d'une valeur de 9580,00 DHS
 - * Hôtel THALASSA SEA AGADIR d'une valeur de 10.100,00 DHS
 - * Hôtel MAZAGAN EL JADIDA d'une valeur de 10.700,00 DHS
 - * Hôtel TAMOUDA BAY MDIEQ d'une valeur de 14.350,00 DHS



Il est précisé que toutes consommations (boissons, repas ou autres...) ou prestations qui occasionneraient un dépassement de l'une des valeurs ci-dessus mentionnées seront facturées au gagnant et seront donc à sa charge, sans qu'il lui soit possible d'en demander le remboursement à la société « AL BARID BANK ».

- Les gagnants seront contactés par appel téléphonique par le Centre de Relation Client (CRC), dans un délai d'UNE (01) semaine maximum après le tirage au sort par le Centre Relation Client d'Al Barid Bank.
- Les gagnants devront se diriger dans un délai maximum d'UN (01) mois après l'annonce de leur gain, vers l'agence de voyages « JAMBO TOURS », afin d'organiser ledit séjour et procéder ainsi à la réservation au sein de l'un des hôtels ci-dessus mentionnés, passé ce délai d'UN mois le lot est considéré comme perdu et aucune réclamation ne pourra être soulevée.
- Les séjours ainsi proposés pourront être organisés entre les dates du **16 Décembre 2021 et le 16 Décembre 2022**.
- Les gagnants n'ayant pas organisé leur séjour pendant la période ci-dessus et/ou qui n'auraient pas consommé leur gain durant ladite période du **16 Décembre 2021 et le 16 Décembre 2022**, et ce pour quelques raisons que ce soient, ne pourront plus prétendre à en profiter passé ce délai.
- Il est entendu que ni la société « AL BARID BANK » ni le prestataire « JAMBO TOURS » ne sauront être tenus responsables du manque de disponibilités des séjours aux dates choisies par les gagnants, qui devront opter pour des dates disponibles.
- Dans le cas où les déplacements vers les destinations choisies par les gagnants nécessiteraient une autorisation quelconque, lesdits gagnants feront leur affaire personnelle de l'obtention de ladite autorisation.
- La campagne se terminera le **31 Octobre 2021**, ainsi le dernier délai pour participer audit jeu concours est le **31 Octobre 2021** à minuit et toute participation au-delà de cette date butoir ne sera pas prise en considération.

Le tirage au sort sera programmé à la date mentionnée ci-dessous.

- Communication du principe de la promotion :

SANS CHANGEMENTS

- Les personnes exclues :

SANS CHANGEMENTS

- Le nombre de participations :

SANS CHANGEMENTS

- Procédure de participation :

- En fonction du mécanisme de promotion tel que défini, seront offerts DEUX (02) Séjours VIP pour deux (02) personnes pendant deux (02) nuits dans une suite en pension complète incluant des prestations de Thalasso et SPA dans un des hôtels ci-dessus, à répartir entre DEUX (02) clients détenteurs de la carte INFINITE VISA, qui auraient effectué au moins une transaction (paiements par: TPE, sur sites de ventes en ligne) durant la période promotionnelle, à savoir du 14 juin au **31 Octobre 2021 inclus**, et tirés au sort.



Toute personne détentrice de la carte « INFINITE VISA » et ayant effectué au moins une transaction (paiements par : TPE, sur sites de ventes en ligne) entre le 14 juin au **31 Octobre 2021 inclus**, se verra automatiquement intégrée au sein d'une base de données établie par la société AL BARID BANK, leur permettant ainsi de participer au tirage au sort.

LE RESTE SANS CHANGEMENTS

- **LOTS : CONDITIONS ET ATTRIBUTION.**

Le tirage au sort, sera effectué par Maitre Zineb BELGHALI BENJELLOUN ou par un représentant de son étude, et aura lieu le **16 Novembre 2021**.

LE RESTE SANS CHANGEMENTS

- **Communications :**

SANS CHANGEMENTS

- **DEPOT ET ENVOI DU REGLEMENT :**

Le présent **AVENANT MODIFICATIF AU REGLEMENT DE JEU « Tombola Voyage Client Infinite VIP »** est/sera déposé :

LE RESTE SANS CHANGEMENTS

- **MODIFICATION DU REGLEMENT :**

SANS CHANGEMENTS

- **LIMITES DE RESPONSABILITE :**

SANS CHANGEMENTS

- **ATTRIBUTION DE COMPETENCES :**

- **SANS CHANGEMENTS**

Casablanca, le 30 Août 2021

Angle Bd Brahim Roudani et Bd Ghandi, Numéro 798 Bd Ghandi, 20380 Casablanca

Cachet et signature


Chef de Division
Connaissance Clientèle et CRM
AL BARID BANK
Asma ZEROUALI

